

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
VILLE D'AMOS

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 2016

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amos tenue au lieu habituel des délibérations du conseil ce lundi 28 novembre 2016 à compter de 19 h, à laquelle étaient présents, outre le maire, monsieur Sébastien D'Astous, les conseillers(ère) suivants(e) :

Monsieur Yvon Leduc	siège n° 1;
Monsieur Martin Roy	siège n° 2;
Monsieur Robert Julien	siège n° 3;
Monsieur Denis Chandonnet	siège n° 4;
Monsieur Mario Brunet	siège n° 5;
Madame Micheline Godbout	siège n° 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient également présents à cette séance, monsieur Guy Nolet, directeur général, monsieur Gérald Lavoie trésorier et madame Claudyne Maurice, greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Denis Chandonnet, APPUYÉ par le conseiller Martin Roy et RÉSOLU unanimement :

2016-503

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 novembre 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS

CONSIDÉRANT QUE Ville d'Amos a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE Ville d'Amos désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Abitibi a obtenu un avis favorable du MTMDET.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Robert Julien, APPUYÉ par le conseiller Martin Roy et RÉSOLU unanimement :

2016-504

QUE le conseil de Ville d'Amos autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES – RÉALISATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE Ville d'Amos a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

CONSIDÉRANT QUE Ville d'Amos désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la réalisation des travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Abitibi a obtenu un avis favorable du MTMDET.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Martin Roy, APPUYÉ par le conseiller Yvon Leduc et RÉSOLU unanimement :

2016-505

QUE le conseil de Ville d'Amos autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune personne n'est présente.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, monsieur le maire déclare la séance levée.

Et la séance est levée à 19 h 05.

Le maire,
Sébastien D'Astous

La greffière,
Claudyne Maurice